

Objet : Aide à la programmation Culturelle – Demande de subvention auprès du Département de la Savoie

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept octobre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. CUCCURU. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. ROSSI. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS (Pouvoir GARCIA). COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). DUPERCHY (Pouvoir E. LALLEMENT). GROLLIER. MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). MARCHAIS (Pouvoir P. GENTIL). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). TAVEL. VOISIN.

Le Président

Rappelle à l'assemblée que pour la 8ème année consécutive, la Commission Culture et le service culturel de la CCLA proposent une saison culturelle pluridisciplinaire et transversale, en mettant en lien toutes les composantes du territoire (environnement, patrimoine, éco-tourisme, social, éducation, etc.) et en sollicitant et mobilisant des acteurs issus de différents secteurs veillant au dynamisme du territoire ;

Précise que, sans équipement dédié à la diffusion culturelle, la CCLA mise sur l'itinérance et l'investissement de lieux à priori non-dédiés (sites patrimoniaux ou paysagers du territoire) ;

Explique que pour cette nouvelle saison, la CCLA a pour ambition de développer et déployer une offre culturelle composée de différents temps-forts, destinés à la fois aux habitants et visiteurs du territoire, l'objectif étant de créer des moments conviviaux et festifs propices aux rencontres et aux découvertes artistiques pour le plus grand nombre et ce toute l'année ;

Propose au conseil communautaire, de solliciter, dans ce cadre, le soutien du Département de la Savoie au titre du dispositif « Aide à la programmation culturelle et artistique » à hauteur de 4000€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE de solliciter l'aide du Département de la Savoie au titre du dispositif « Aide à la programmation culturelle et artistique » à hauteur de 4000€ pour la mise en œuvre de la saison culturelle 2025 de la CCLA ;

AUTORISE le Président à signer les différents dossiers de subvention y afférents ;

CHARGE le Président d'engager toute démarche relative à cette affaire ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

